



Assemblée générale

Distr. générale
10 juillet 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 102 b) de l'ordre du jour provisoire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient un résumé des activités prescrites menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pendant la période allant de juillet 2022 à juin 2023. Le Centre régional a continué d'aider les États Membres d'Afrique qui le demandaient ainsi que les organisations intergouvernementales et les organisations de la société civile d'Afrique à agir pour la paix, la sécurité, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armes classiques et des armes de destruction massive, aux fins de la sécurité humaine. Le Centre a également mis au point des documents d'information et de sensibilisation et a pris l'initiative d'engager le dialogue avec les parties prenantes afin de contribuer à la promotion de la paix et du désarmement.

Le Centre régional a renforcé ses échanges et sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales africaines afin d'améliorer la cohérence, la coordination et l'optimisation de ses activités prescrites, conformément à son plan stratégique pour la période 2021-2026, et de soutenir l'initiative « Faire taire les armes d'ici 2030 » de l'Union africaine.

Le Secrétaire général exprime sa sincère gratitude aux États Membres et aux partenaires pour leurs contributions financières et en nature au Centre régional, qui permettent à celui-ci d'exécuter les activités prescrites, et les encourage à maintenir et à renforcer leur soutien, à la mesure des défis croissants qui menacent la maîtrise des armements, la paix et la sécurité en Afrique et ailleurs. Il est particulièrement reconnaissant au Gouvernement togolais de l'appui de longue date que celui-ci apporte au Centre en tant que pays hôte.

* A/78/150.



I. Introduction

1. Dans sa résolution [77/83](#), l'Assemblée générale a félicité le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique du soutien constant qu'il apporte aux États Membres dans la mise en œuvre d'activités de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération, au moyen de séminaires et de conférences, d'activités de renforcement des capacités et de formation, de la transmission d'un savoir-faire dans le domaine des politiques et sur le plan technique, ainsi que d'activités d'information et de sensibilisation aux niveaux régional et national, et s'est félicité du fait que les activités du Centre s'étendent à l'ensemble du continent, eu égard à l'évolution des besoins des États Membres d'Afrique et aux nouveaux problèmes rencontrés par la région dans les domaines du désarmement, de la paix et de la sécurité, y compris celui de la sûreté maritime.
2. Le Centre régional œuvre avec les États Membres, les entités des Nations Unies et d'autres partenaires à l'élimination des armes de destruction massive et au contrôle strict des armes classiques en Afrique, notamment en encourageant l'établissement de normes et le respect des accords multilatéraux dans les domaines du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération, en facilitant le dialogue entre les différentes parties prenantes et en préconisant des solutions concrètes et efficaces en vue de soutenir la paix et le développement durables en Afrique, conformément à son plan stratégique pour la période 2021-2026 et en accord avec la vision du Bureau des affaires de désarmement, telle qu'énoncée dans son plan stratégique pour la période 2021-2025, à savoir réaliser la sécurité humaine, nationale et internationale par la réglementation, le contrôle et l'élimination des armes.
3. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [77/83](#), dans laquelle l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-dix-huitième session des activités du Centre régional. Le rapport couvre la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. On trouvera en annexe du présent rapport un état financier du fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour l'année 2022.

II. Fonctionnement et mandat

4. Le Centre régional a été créé en 1986 à Lomé, en application de la résolution [40/151](#) G de l'Assemblée générale. Il a pour mandat d'aider, par un appui fonctionnel, les États Membres d'Afrique qui en font la demande à réaliser leurs initiatives et autres démarches visant à appliquer des mesures de paix, de limitation des armements et de désarmement dans la région.
5. Le Centre régional s'emploie en priorité à contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16, ce dont l'Assemblée générale a pris note dans sa résolution [77/83](#), dans laquelle elle s'est félicitée des travaux menés par le Centre pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 16 relatif à la paix, à la justice et à la mise en place d'institutions efficaces, et la cible 16.4 relative à la réduction du trafic d'armes, et a noté avec satisfaction les résultats concrets obtenus par le Centre et l'utilité de l'aide qu'il apporte aux États d'Afrique dans le domaine de la maîtrise des armes légères et de petit calibre grâce à des activités de renforcement des capacités organisées à l'intention des commissions nationales de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, des forces de défense et de sécurité et du personnel des missions de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que l'appui qu'il a apporté aux États pour ce qui est de prévenir le détournement de ces armes, en particulier au profit de groupes armés non étatiques et de groupes terroristes.

III. Principales activités

6. Tout au long de la période considérée, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique est resté déterminé à aider les États Membres d'Afrique en leur fournissant une assistance technique par divers moyens, tels que des initiatives de renforcement des capacités et de formation, des activités pratiques, des activités de sensibilisation, des travaux de recherche et des échanges d'informations, dans le but de faire progresser le désarmement, la paix et la sécurité. La collaboration avec l'Union africaine, de multiples organisations régionales africaines, diverses entités des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, des établissements universitaires et instituts de recherche, ainsi que des organisations de la société civile, a joué un rôle déterminant dans l'exécution des programmes, des projets et des autres activités du Centre.

7. Le Centre régional a activement contribué à sensibiliser les États Membres et les autres parties prenantes concernées en Afrique grâce à la fourniture d'informations précieuses, de conseils techniques et d'une aide à la mise en œuvre des instruments et accords multilatéraux de désarmement et de non-prolifération. Ces accords comprennent notamment, mais non exclusivement, le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, le Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Par ces efforts, le Centre régional entend améliorer la compréhension et promouvoir le respect effectif de ces instruments.

8. Le Centre régional a largement exploité les médias sociaux afin de diffuser l'information et de promouvoir l'éducation pour la paix ainsi que de faire connaître ses travaux et réalisations et ceux du Bureau des affaires de désarmement.

A. Armes de destruction massive

9. Le Centre régional a continué d'aider les États Membres d'Afrique en menant des activités de sensibilisation et en facilitant le dialogue en vue de prévenir la prolifération des armes de destruction massive, notamment en ce qui concerne les questions relatives au contrôle ou à l'interdiction de la production et du transfert de matières nécessaires à la production, au transfert et à la prolifération des armes chimiques, biologiques ou nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs.

10. En ce qui concerne la Convention sur les armes biologiques, le Centre régional a collaboré avec l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques, basée à Genève, afin de mettre au point quatre ateliers de renforcement des capacités sur la mise en œuvre de la Convention, y compris la réunion de coordination du projet relatif au soutien à l'universalisation et à l'application effective de la Convention sur les armes biologiques en Afrique organisée par l'Unité d'appui les 26 et 27 juillet 2022¹, et d'en faciliter la participation.

¹ Les trois ateliers régionaux sur l'universalisation et l'application effective de la Convention sur les armes biologiques en Afrique de l'Est, en Afrique centrale et en Afrique du Nord se sont tenus

11. Le Centre régional a également contribué aux efforts régionaux visant à mieux connaître les instruments multilatéraux dans le domaine de la sécurité nucléaire, notamment en prenant part à des activités régionales sur l'universalisation et l'application de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et de son amendement de 2005. Le Centre a participé à la réunion de haut niveau sur la facilitation de l'adhésion universelle à l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, qui s'est tenue à Accra les 16 et 17 février 2023, et au troisième atelier régional africain virtuel sur le renforcement de la sécurité nucléaire en Afrique et la mise en œuvre de la Convention modifiée sur la protection physique des matières nucléaires en faveur d'un avenir plus sûr, les 29 et 30 mai. Ces deux événements étaient organisés par l'African Center for Science and International Security. Ils ont été l'occasion pour le représentant du Centre régional de transmettre des informations sur les travaux menés par le Centre et le Bureau des affaires de désarmement dans les domaines de la non-prolifération et de la sécurité nucléaires.

B. Armes classiques

12. Dans le cadre de l'exécution du projet mondial financé par l'Union européenne sur l'intégration des questions de genre et la maîtrise des armes légères, le Centre régional a des activités de renforcement des capacités en personne à l'intention des commissions nationales de maîtrise des armes légères. Du 11 au 14 juillet 2022, le Centre a organisé une formation de trois jours sur l'intégration des questions de genre et la maîtrise des armes légères, ainsi qu'un atelier de suivi sur la prise en compte des questions de genre dans la planification nationale relative aux armes de petit calibre, à Bujumbura (Burundi). Les activités ont été organisées en collaboration avec la commission nationale permanente de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre du Burundi et en partenariat avec le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes, en sa qualité de partenaire d'exécution dans le pays. Parmi les participants, on comptait 11 orateurs et 9 oratrices, ainsi que quelque 45 représentants et représentantes de gouvernements et diverses parties prenantes nationales et internationales, comme la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

13. Le Centre régional s'est également livré à des activités visant à encourager les efforts régionaux déployés en matière de promotion du désarmement et de réglementation des armements dans le domaine des armes classiques en participant au premier dialogue informel sur la coopération et l'assistance internationales en matière de gestion des munitions, organisé en ligne par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), et à la réunion à distance des États d'Afrique sur la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui se sont tous deux déroulés le 7 juillet 2022.

14. Le Centre régional a participé le 18 août 2022, à Yaoundé, au lancement officiel au Cameroun du fonds appelé « Entité "Sauver des vies" », dont l'objectif est d'appuyer la mise en place d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en vue non seulement d'empêcher la circulation illicite d'armes légères et de petit calibre, mais aussi de remédier à leurs conséquences sur le relèvement rapide dans les zones touchées par la violence armée au Cameroun.

les 18 et 19 octobre 2022 à Mombasa (Kenya), du 24 au 26 mai 2023 à Douala (Cameroun) et du 13 au 15 juin 2023 à Rabat, respectivement.

15. Le Centre régional a prolongé son soutien à l'initiative phare de l'Union africaine intitulée « Faire taire les armes d'ici 2030 », ainsi qu'au Plan directeur de l'Union africaine sur les mesures concrètes à prendre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 (Plan directeur de Lusaka). En collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes, et avec le soutien du Service des armes classiques et mesures concrètes de désarmement du Bureau des affaires de désarmement, le Centre a fourni une assistance pratique à la mise en œuvre du Mois de l'amnistie en Afrique au Libéria, en République-Unie de Tanzanie et au Togo en septembre 2022, au cours duquel ces pays ont mené de vastes campagnes destinées à sensibiliser la population aux dangers de la possession illégale d'armes à feu et du trafic d'armes légères et de petit calibre. En outre, la gestion des stocks d'armes a été améliorée, et les armes remises volontairement ont été récupérées et détruites avec succès dans ces pays. Si les principales activités menées au cours du Mois de l'Amnistie en Afrique étaient les mêmes dans tous les pays, chaque État a adapté son message et ses activités en vue de tenir compte des singularités nationales et régionales en matière de détention illégale d'armes à feu et de circulation illicite d'armes légères et de petit calibre. Jusqu'à 12 335 armes légères ont été collectées, stockées et détruites en toute sécurité en 2022.

16. Le 16 août 2022, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, en collaboration avec le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes et la Commission nationale sur les armes de petit calibre, a lancé le projet « Mois de l'amnistie en Afrique 2022 » au Libéria. L'événement a attiré de nombreux participants, y compris des représentantes et représentants de la communauté diplomatique, à Monrovia. La Commission a souligné qu'elle appréciait le soutien du Centre, notamment en ce qui concerne le suivi de son plan stratégique quinquennal.

17. Au Togo, dans le cadre de la célébration du Mois de l'amnistie en Afrique, les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont visité le Centre régional, où ils ont reçu des informations sur le mandat et l'action de ce dernier. L'événement de deux jours s'est tenu les 5 et 6 septembre 2022, avec la participation du Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de la Commission de l'Union africaine, Bankole Adeoye, du Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'extérieur, Robert Dussey, et de la Présidente du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour le mois de septembre 2022, Amma A. Twum-Amoah, et a été l'occasion de procéder à la destruction symbolique de quelque 2 000 armes². Le 5 septembre, le Directeur du Bureau des affaires de désarmement et Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement a également participé à l'événement en qualité de représentant du Bureau des affaires de désarmement.

18. Le 22 septembre 2022 à Addis-Abeba, le Centre régional a participé au dialogue de haut niveau du Mois de l'amnistie en Afrique sur le thème suivant : « Campagne menée à l'échelle du continent sur la concrétisation de l'objectif de faire taire les armes en Afrique d'ici à 2030 ». Organisé par l'Union africaine à son siège, l'événement a réuni des hauts fonctionnaires de la Commission de l'Union africaine et des représentantes et représentants des États Membres d'Afrique, de l'ONU, de la communauté diplomatique associée à l'Union africaine et des organisations de la

² Union africaine, *Le CPS de l'UA commémore le Mois de l'Amnistie 2022 en Afrique à Lomé, Togo*, communiqué de presse, 1^{er} septembre 2022. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.peaceau.org/uploads/fr-press-release-aupsc-dedicates-its-open-session-to-commemorate-the-2022-africa-amnesty-month.pdf>.

société civile, qui ont discuté des tendances actuelles et des perspectives relatives à l'initiative de l'Union africaine.

19. Le Centre régional a également participé à des activités de coordination avec le Service de la lutte antimines de l'ONU dans le domaine des armes classiques, notamment une réunion organisée le 2 novembre 2022, afin de discuter de l'assistance internationale apportée à la Commission nationale de contrôle des armes légères et de petit calibre de la République démocratique du Congo, et une réunion à distance, le 9 novembre 2022, sur le suivi de la mise en œuvre du projet triennal financé par l'Union européenne relatif à l'intégration des questions de genre et à la maîtrise des armes légères et sur l'exécution de son deuxième cycle de projets pendant la période 2023-2025, à laquelle le Programme des Nations Unies pour le développement prend part.

20. Le 23 novembre 2022, des représentants et représentantes des 15 commissions nationales sur les armes légères et de petit calibre des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont visité le Centre régional à l'initiative de la Commission de la CEDEAO. Au cours de la visite, les représentants et représentantes ont discuté des stratégies visant à renforcer les efforts de lutte contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest, reçu des informations sur le mandat du Centre, son plan stratégique et ses travaux alignés sur le plan stratégique du Bureau des affaires de désarmement, et participé à une table ronde sur les difficultés et priorités liées à la promotion de la paix et du désarmement dans la région. En particulier, ils et elles ont demandé une aide à l'amélioration de la sécurité et de la gestion des frontières transfrontalières afin de prévenir la prolifération illicite et le trafic d'armes légères et de petit calibre, notamment dans le bassin du lac Tchad, le Liptako-Gourma et les régions voisines, souligné qu'il importe d'associer les femmes et les jeunes aux efforts de paix et de désarmement, notamment grâce aux arts et aux sports³, et suggéré au système des Nations Unies et à la CEDEAO d'explorer la possibilité d'une plus grande coopération interinstitutions.

21. Du 31 janvier au 2 février 2023, à Lomé, le Centre régional et la Division des armes légères de la CEDEAO ont coorganisé un atelier régional axé sur l'établissement d'une liste de contrôle nationale par les États membres de la CEDEAO et sur la promotion de l'universalisation du Traité sur le commerce des armes en Afrique de l'Ouest. Le Centre a participé aux travaux préparatoires, livré un exposé introductif sur ses travaux dans la région et modéré des sessions sur l'universalisation du Traité, son programme de parrainage et son fonds de contributions volontaires.

22. Du 20 au 24 mars 2023, le Centre régional et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont organisé conjointement un atelier de formation de trois jours à l'intention des commissions nationales sur les armes légères et de petit calibre des huit États membres de l'UEMOA, qui utilisent une monnaie commune. L'objectif de l'atelier, qui s'est tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire), était de renforcer les capacités et les connaissances des participants afin qu'ils puissent surmonter efficacement les difficultés liées à la prolifération des armes légères et de petit calibre, qui font l'objet d'un trafic croissant de la part de groupes extrémistes violents et de groupes criminels transnationaux. Cet atelier a été l'occasion pour les participants de mettre au point un plan d'action global, adapté aux besoins et aux priorités propres à chaque État membre, qui devrait servir de feuille de route pour la mise en œuvre de stratégies et

³ Les représentants et représentantes de la CEDEAO ont encouragé le Centre régional à organiser en Afrique de l'Ouest des activités liées aux arts et aux sports en faveur de la paix et du désarmement en vue de promouvoir l'éducation au désarmement parmi les jeunes grâce à la peinture et aux activités sportives.

de mesures efficaces de règlement des problèmes liés aux armes légères et de petit calibre dans la région.

23. Du 4 au 6 avril 2023, le Centre régional a soutenu la Commission de la CEDEAO en participant à la réunion d'experts indépendants visant à examiner l'étude et le guide sur la possession d'armes par les civils qui s'est tenue à Abuja. Le Centre a exprimé son engagement en faveur des efforts régionaux visant à promouvoir la possession responsable d'armes par les civils et contribué à garantir l'exactitude et l'utilité de l'étude et du guide.

C. Science et technologie

24. Les 8 et 9 novembre 2022, à Abuja, le Centre régional a participé au séminaire régional CEDEAO-UNIDIR sur le désarmement et la maîtrise des armements. Le séminaire a donné lieu à une série de recommandations visant à renforcer les régimes de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements aux niveaux national et régional et couvrant divers domaines, y compris des sujets émergents tels que la cybersécurité, la sûreté et la sécurité biologiques ou la sécurité de l'espace.

D. Renforcement des partenariats pour le désarmement

25. Au cours de la période considérée, le Centre régional a continué de soutenir non seulement les États Membres d'Afrique, mais aussi les organisations régionales et sous-régionales africaines, dans la promotion du désarmement et de la maîtrise des armements, notamment l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Commission du bassin du lac Tchad, l'Union économique et monétaire ouest-africaine et le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes, ainsi que les entités des Nations Unies, sur la base de leurs avantages comparatifs respectifs, en particulier le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et l'UNIDIR.

26. Du 12 au 17 janvier et du 15 au 19 mai 2023, le Centre régional a participé aux 54^e et 55^e réunions du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui se sont tenues respectivement à Brazzaville et Sao Tomé, et a présenté les activités qu'il a menées au cours des périodes considérées. Des consultations approfondies avec les États Membres, le BRENUAC et la Commission de la CEEAC ont eu lieu afin d'explorer les possibilités de collaboration à l'appui d'initiative « Faire taire les armes d'ici 2030 » de l'Union africaine.

27. Les 16 et 17 mai 2023, à Addis-Abeba, la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, accompagnée du Directeur du Centre régional, a effectué une visite de travail auprès du Président de la Commission de l'Union africaine et du Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité afin d'examiner et d'évaluer leur coopération en matière de promotion de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement sur le continent africain tout en réfléchissant aux moyens de réaliser de nouveaux progrès à l'appui de la vision « Faire taire les armes d'ici 2030 » de l'Union africaine, conformément au Plan directeur de Lusaka. Ils sont convenus d'élaborer et d'exécuter un plan d'action commun visant à faire progresser l'initiative au niveau des politiques et des programmes. En outre, les deux parties sont également convenues de poursuivre les consultations en vue de l'élaboration du Nouvel Agenda pour la paix proposé par le

Secrétaire général dans son rapport intitulé « Notre Programme commun » (A/75/982), en tenant compte du contexte et des besoins particuliers des États Membres d'Afrique. Les dirigeants de l'Union africaine ont appelé à un partenariat renouvelé avec l'ONU, l'objectif étant de mieux évaluer et prendre en considération la place de plus en plus grande qu'occupent d'autres types d'armes classiques et non classiques, mais aussi les technologies émergentes, dans les conflits en Afrique, en particulier le recours croissant aux drones et aux cyberattaques.

28. Le 4 avril 2023, Mohamed Ibn Chambas, le nouveau Haut-Représentant de l'Union africaine pour la campagne « Faire taire les armes », a visité le Centre régional afin d'étudier les possibilités d'examen et de renforcement de la collaboration aux fins de la promotion de l'exécution du Plan directeur de Lusaka et de la réalisation de l'objectif consistant à faire taire les armes en Afrique. Le Directeur du Centre a présenté un exposé aux représentants et représentantes des missions permanentes des États Membres d'Afrique auprès de l'ONU, à New York, le 27 octobre 2022, lors de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale. L'exposé s'est concentré sur les activités du Centre en Afrique, en particulier son soutien à l'initiative visant à faire taire les armes en Afrique d'ici à 2030.

29. À la demande de l'Organisation mondiale des douanes, le Centre régional a entamé des discussions sur les domaines possibles de coopération, notamment en matière de contrôle aux frontières, y compris le contrôle des armes et la sécurité centrée sur l'humain. Le Centre a également participé au groupe de haut niveau inaugural et aux débats ultérieurs de la Conférence mondiale organisée sur le thème « Habilitier la douane aux frontières fragiles et dans les zones de conflit », qui s'est tenue à Abuja du 31 janvier au 2 février 2023. Il a présenté les difficultés auxquelles font face les autorités douanières aux frontières, en particulier le trafic d'armes légères et de petit calibre, dans le contexte de l'implication croissante de groupes extrémistes violents et de réseaux criminels transnationaux.

30. Le 26 octobre 2022, pendant la Semaine du désarmement, le Centre régional a organisé un atelier destiné aux parlementaires des pays d'Afrique francophones dans lequel les participants et participantes se sont penchés sur leur rôle dans la mise en place de politiques de défense et de sécurité efficaces en Afrique. Cofinancé par l'Open Society Initiative for West Africa, l'événement a réuni des parlementaires et des experts et expertes de l'Institut d'études de sécurité et du Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre afin de promouvoir des discussions sur les relations inclusives et participatives entre civiles et militaires. Dans un format hybride, des parlementaires du Bénin, de Côte d'Ivoire, du Niger et du Togo et des experts et expertes ont participé à des débats sur les difficultés liées à la sécurité régionale et les mécanismes de coopération civilo-militaire et ont recensé les exigences et perspectives d'une implication accrue des parlementaires dans la formulation et la mise en œuvre des politiques de défense et de sécurité.

E. Information et sensibilisation

31. Le Centre régional a continué de se servir des médias sociaux pour diffuser les informations et actualités le concernant et tenir les internautes au courant de l'évolution de la situation en matière de désarmement et de non-prolifération dans la région. En outre, son site Web, disponible en anglais et en français, a continué d'être mis à jour à la suite d'une refonte majeure de sa forme et de son contenu entreprise au cours de la période considérée en vue de le rendre plus convivial pour les visiteurs institutionnels et individuels.

32. Le Centre régional a veillé à ce qu'il soit rendu compte, dans différents médias locaux et internationaux (réseaux publics et privés de presse et de télévision et radio),

des ateliers hybrides, virtuels ou en présentiel qu'il a organisés de façon à faire connaître ses activités et à promouvoir l'éducation pour la paix et le désarmement. Il s'est également efforcé d'élargir son champ d'action pour atteindre divers partenaires, dont des organisations de la société civile.

33. Du 27 au 29 octobre 2022, le Centre régional a participé activement et apporté de précieuses contributions au troisième Forum de la CEDEAO sur l'éducation à la culture de la paix par le dialogue intra et interreligieux, qui s'est tenu à Lomé.

34. Le 21 septembre 2022, Journée internationale de la paix, le Centre régional a participé à un groupe de haut niveau sur le thème « Renforcer la cohésion sociale afin de construire la paix » organisé par le Ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes du Togo.

35. Le 28 octobre 2022, le Centre régional a joué un rôle moteur dans la célébration de la Journée des Nations Unies en collaboration avec l'équipe de pays dans le pays hôte. Dans le cadre de cette célébration, le Centre a longuement dialogué avec des jeunes sur le campus de l'Université de Lomé, nourrissant les échanges et les débats porteurs de sens sur la paix, le désarmement et la sécurité collective dans un contexte de tendance croissante à l'extrémisme violent et à la violence armée dans diverses zones de tension de l'Afrique.

IV. Situation financière, effectifs et administration

A. Situation financière

36. En 2022, le montant total des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique était de 61 200 dollars. On trouvera en annexe l'état du fonds d'affectation spéciale pour 2022.

37. Le Secrétaire général remercie les États Membres et les donateurs qui ont fait des contributions financières et en nature au Centre régional au cours de la période considérée, ce qui lui a permis de fournir une assistance technique et une aide au renforcement des capacités aux États Membres de la région Afrique, conformément à son mandat. Il est particulièrement reconnaissant au Gouvernement togolais de l'appui de longue date que celui-ci apporte et de sa contribution financière au Centre.

38. Le Secrétaire général continue d'encourager tous les États Membres, y compris ceux de la région Afrique, à faire des contributions financières et en nature au Centre régional afin de faire progresser la maîtrise des armements, le désarmement, la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique.

B. Effectifs et administration

39. Un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe)/Directeur(trice) du Centre (P-5), un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et deux postes d'agent(e) des services généraux (agent(e) local(e) G-7 et G-6) sont financés au moyen du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. En outre, des contributions extrabudgétaires ont permis de financer le poste d'un(e) spécialiste des questions politiques (P-3), de cinq agent(e)s des services généraux, d'un(e) Volontaire des Nations Unies et d'un(e) consultant(e).

V. Conclusion

40. Au cours de la période considérée, le Centre régional s'est acquitté de son mandat, à savoir fournir une assistance aux États Membres et aux organisations régionales d'Afrique qui le demandaient, dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et, plus généralement, promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité.

41. Le Centre régional a renforcé la synergie et la coopération avec l'Union africaine, plusieurs organisations régionales africaines et les entités des Nations Unies pour faire progresser la maîtrise des armements, le désarmement, la paix et la sécurité, en adoptant une approche centrée sur l'humain comme prescrit par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, notamment dans le cadre de la promotion de l'application de la résolution 76/45 de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a prié le Secrétaire général de veiller à ce que des mesures soient prises spécifiquement pour que tous les jeunes, sans exclusive, puissent apporter une véritable contribution dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et aient les moyens de le faire, ainsi que de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

42. Le Centre régional continuera d'aider les États Membres dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements en apportant une assistance technique, générale et juridique en matière de renforcement des capacités ainsi qu'une aide aux programmes, en favorisant le dialogue et les consultations à l'échelle régionale et nationale, en facilitant l'élaboration de plans d'action nationaux et en faisant mieux connaître les instruments internationaux et les questions transversales telles que l'intégration des questions de genre et le lien entre le désarmement et le développement.

43. Le Secrétaire général invite tous les États Membres et les autres donateurs à apporter au Centre régional l'appui financier et les contributions en nature dont celui-ci a besoin pour améliorer l'exécution de son mandat à l'appui des États Membres d'Afrique dans les domaines de la maîtrise des armes, du désarmement, de la non-prolifération, de la paix, de la sécurité et de la stabilité, conformément à l'objectif de développement durable n° 16, visant à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives.

Annexe

État du fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour 2022

(En dollars des États-Unis)

Excédent cumulé, 1^{er} janvier 2022	438 192
Produits	
Contributions volontaires ^a	61 200
Produits divers	6 091
Produits des placements	–
Total des produits	67 291
À déduire : charges et remboursements	
Frais généraux de fonctionnement	103 067
Remboursements	–
Total des charges et remboursements	103 067
Excédent/(déficit) pour l'année 2022	(35 776)
Excédent/(déficit) cumulés au 31 décembre 2022	402 416

^a Contributions volontaires, comme suit : 31 937 dollars du Gouvernement du Togo ; transfert de 24 670 dollars du fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine au fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique ; 4 593 dollars de dons publics.